



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle 1^{er} degré

Avignon, le 19 novembre 2024

Affaire suivie par :

Pôle 1^{er} degré

Jocelyne CROZE

Tél : 04 90 27 76 20

ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

840077 AVIGNON Cedex 04

Horaires d'ouverture :

08h30-12h00

13h30h-16h30

Accès personnes à mobilité réduite :

26 rue ND des Sept Douleurs

Objet : Rupture conventionnelle – Année scolaire 2024-2025

Références : [Bulletin académique n° 1026 du 18/11/2024](#)

Nous vous informons que les modalités de demande de rupture conventionnelle sont indiquées dans le bulletin académique cité en référence.

Elles prévoient une cessation définitive des fonctions, en principe, **au 1^{er} septembre**.

Pour tenir compte à la fois des délais d'instruction prévus dans le déroulement de la procédure et des contraintes inhérentes aux opérations de rentrée, les demandes de rupture conventionnelle sont attendues au pôle 1^{er} degré (ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr) pour le vendredi 14 février 2025, délai de rigueur.

Les courriers de réponse seront transmis avant le 14 mai 2025.